

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



La Bible, un texte sacré parmi d'autres ?

A propos de la Haute Ecole de Théologie

Nous manquons de pasteurs. Emmené par M. Jean-Claude Badoux, ancien président du Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, un comité planche depuis des années sur une Haute Ecole de Théologie orientée vers le ministère. Elle devrait ouvrir d'ici deux ans.

Le Conseil synodal actuel n'est pas enthousiaste. Il craint que, sous l'influence de quelques membres du comité provenant de milieux évangéliques, la rigueur scientifique à laquelle il tient ne se dissolve dans une lecture trop fidéiste des textes. « Pour nous, c'est très important de pouvoir étudier la Bible comme si on travaillait des textes du Coran ou d'autres textes sacrés, avec une forme de neutralité confessionnelle et religieuse. Il n'y a pas lieu d'avoir une approche différente avec la Bible », déclare Mme Line Dépraz, membre du Conseil synodal.

C'est vrai que, par souci de fidélité aux Ecritures, certaines mouvances évangéliques extrêmes – non représentées dans le comité de la HET – refusent le principe même de l'interprétation, qui suppose une prise de distance face aux textes. C'est un combat sans objet, car on n'évite pas l'interprétation. Même la lecture littérale de la Bible est une interprétation: saisir le sens exact des mots, des versets, des livres et de leur agencement; relever les analogies, les références, les renvois d'un Testament à l'autre; résoudre les apparentes contradictions; rapporter chaque détail à l'ensemble, tout cela relève de l'interprétation. Le seul fait de contester une interprétation constitue une interprétation.

L'intelligence est une part essentielle de l'image de Dieu en nous. Comment ne pas y recourir en lisant la Bible? La question se pose d'autant plus que les Ecritures ne sont pas dictées mot à mot, comme le Coran, mais inspi-

rées. Elles sont écrites dans le style de l'époque et de l'auteur. Et c'est d'un même mouvement que Dieu œuvre à travers la liberté des auteurs de la Bible et à travers l'intelligence des chrétiens qui l'étudient.

Bannir l'intelligence humaine de la lecture des Ecritures revient à leur donner un statut divin, ce qui représente une forme d'idolâtrie. Répétons que ce n'est la position d'aucun membre du comité de travail.

Ne cherchons pas, dans de simples différences, des motifs d'excommunication !

Quoi qu'il en soit, est-il pour autant adéquat d'aborder la Bible comme un simple texte sacré parmi d'autres pour le décortiquer scientifiquement? Autant dire qu'un athée formé à la Faculté pourrait saisir l'essentiel de la Bible aussi bien qu'un saint.

Nous comprenons le souci de prouver à un monde fasciné par la maîtrise technique que la religion n'est pas contraire à la raison. Mais le Conseil synodal va bien au-delà.

A notre avis, sa position bute sur les faits surnaturels qui, parties intégrantes du récit biblique, échappent par définition à l'approche rationnelle. Que doit donc en faire le théologien qui prétend lire la Bible comme n'importe quel autre texte sacré? Les passer sous silence au nom d'une « objectivité » purement terrestre? Soumettre leur véracité aux critères de la raison naturelle, ce qui débouche nécessairement sur leur négation? Dans un cas comme dans l'autre, ce théologien est mal pris, car ce sont ces faits-là qui rythment la Révélation biblique, lui donnent son sens général et en éclairent les détails.

En réalité, la foi, ne serait-ce que sous la forme d'un premier acte de confiance aveugle en un appel imperceptible, est nécessaire à notre intelligence pour qu'elle puisse saisir adéquatement la portée des textes.

D'ailleurs, la recherche théologique moderne à laquelle le Conseil synodal se réfère n'est pas si rigoureuse que ça. Elle est le théâtre d'affrontements de fond et de forme, de conflits personnels et de coups de force intellectuels pas forcément scientifiques. Les idéologies les plus saugrenues, les interprétations les plus désinvoltes et les préjugés les plus crasses peuvent se glisser à travers ses failles.

Le texte biblique est un portail ouvert par le Christ entre les deux mondes, l'occasion d'un dialogue permanent entre Celui qui l'a inspiré et ceux auxquels il est destiné. Comme tout dialogue, il est fait de deux mouvements alternés: la réception et l'appropriation; la confiance et le jugement; la contemplation et la réflexion; le rapprochement fusionnel et la distance. La contemplation informe l'intelligence. L'intelligence précise la contemplation.

C'est un cheminement prudent entre deux extrémités dont chacune, prise isolément, est un poison mortel pour la foi: d'un côté, l'idolâtrie du texte divinisé et le mépris pour l'intelligence humaine, de l'autre, la certitude orgueilleuse du sujet connaissant juché sur sa raison toute puissante. Relativisées, reliées par le dialogue, les deux se contiennent mutuellement, se rectifient, se tirent l'une l'autre vers le haut.

Un tel dialogue nécessite un engagement personnel en profondeur qui empêche radicalement d'aborder le Coran, ou d'autres textes sacrés, de la même manière.

Dans la situation actuelle de pénurie, la création de la Haute Ecole de Théologie éveille de nombreux espoirs. Le chemin est parsemé d'obstacles. Nous souhaitons qu'on n'en rajoute pas d'inutiles et qu'on ne cherche pas dans des différences, même importantes, des motifs de blocage et d'excommunication.

Que le mouvement naturel du dialogue inspire aux protagonistes un échange constructif, et pas forcément sur la place publique!

Olivier Delacrétaz

Les diverses conceptions de la démocratie

Le président Noursoultan Nazarbaïev a été réélu par 98% des électeurs

ÇA NOUS FAIT ENCORE 2% D'ANTI-DÉMOCRATES AU KAZAKHSTAN!...



Où s'arrête la Romandie ?

Les Editions Slatkine viennent de publier un nouvel ouvrage sur la Suisse romande. Nous nous concentrerons sur sa couverture. Elle est censée représenter la Suisse romande. Les cantons sont bien distingués par des à-plats de différentes couleurs. On scrute cette carte avec intérêt, puis on est saisi d'un léger vertige... Le Jura est bien séparé entre le Nord et le Sud, et le bord du lac de Bièvre est en blanc, comme tout le territoire hors de la Romandie. Mais la Singine et le Haut-Valais sont incor-

porés sans ménagement linguistique: dans cette logique annexionniste, il aurait fallu inclure le reste du canton de Berne! L'enclave de Céligny n'apparaît pas; et les enclaves fribourgeoises d'Estavayer-le-Lac et de Saint-Aubin (en violet) sont attribuées de par leur couleur au canton de Neuchâtel!

Fort de ces observations, nous ne doutons pas que les pages intérieures du volume soient du plus haut intérêt.

Yves Gerhard

L'aventure spirituelle de Nietzsche

Le petit livre que Rémi Soulié consacre à Nietzsche n'est ni une énième introduction à l'œuvre, ni une ennuyeuse étude universitaire de plus. Il serait plus exact de parler d'une réflexion menée sous forme d'essai autour de la question de savoir comment enlever Nietzsche aux modernes.¹

Le philosophe allemand, maudit de son temps, se fait récupérer par la clique des propagandistes du progrès. A première vue, il a tout pour leur plaire : puissance, libido, dégoût des chrétiens. Mais quand on y regarde de plus près, comme le fait Soulié, éminent connaisseur de la philosophie allemande, on se rend compte que l'auteur d'*Ainsi parlait Zarathoustra* ne se situe pas dans une perspective hédoniste. Son œuvre est une critique féroce du monde moderne qui a « corrompu la splendeur poético-artistique du mythe au bénéfice de la désastreuse dialectique des bavards ». Amoureux de l'art, de la beauté et de la solitude, mû par un sens altier du risque, il déteste les phénomènes de masses, la liberté de la presse, le relativisme, la démocratie, le parlementarisme, l'anarchie, le socialisme, le progressisme, le féminisme, l'égalitarisme et déclare la guerre du *mythos* contre le *logos*. Fils de pasteur et ami de Richard Wagner, Nietzsche possède une connaissance intime du christianisme et de la mythologie grecque. Tout cela doit agacer si prodigieusement les cervelles anomiques de la déconstruction permanente qu'elles préfèrent se focaliser sur l'ennemi du christianisme tout en dédaignant la complexité de sa pensée.

Cette grande âme rebelle, méfiante envers tout ce qui est contraire à ses instincts, son cœur et sa raison, renvoie dos à dos le prêtre chrétien et le « prêtre » socialiste, qui sont pour lui autant de discours moralisateurs hostiles à la vie qu'il défend contre la morale. Mais il n'y a pas de vie sans morale à moins de vouloir vivre à la façon des bonobos.

Là aussi, et même au fond de son nihilisme le plus affreux, Nietzsche est encore à des années-lumière du nihilisme rationaliste et destructeur de la monstrueuse machine que la science appelle le progrès, dans laquelle la recherche de la vérité a disparu. En effet, pour notre philosophe, qui n'accepte aucun dieu au-dessus de lui, la vérité reste une valeur absolue. Dans *Par-delà le bien*

et le mal, cité par Soulié, il écrit : « Les choses de la plus haute valeur doivent avoir une autre origine, une origine qui leur est propre – elles ne sauraient être issues de ce monde passager, trompeur, illusoire, de ce labyrinthe d'erreurs et de désirs ! C'est, tout au contraire, dans le sein de l'être, dans l'immuable, dans la divinité occulte, dans la "chose en soi", que doit se trouver leur raison d'être, et nulle part ailleurs ! »

Nietzsche dresse Dionysos, le dieu grec du délire extatique, qu'il oppose au rationalisme et à la métaphysique socratique, en face du Crucifié. Il est vrai que sa philosophie profère un véritable réquisitoire contre le christianisme qu'il accuse d'accabler l'humanité en lui inoculant le sentiment de péché et de culpabilité permanent. Quand il écrit que le Dieu en croix est une malédiction à la vie, il exprime son incapacité à voir dans le Christ autre chose que le contempteur de la vie. Cela ne fait pourtant pas de lui un apologiste du plaisir, tant s'en faut. Selon lui, l'homme est censé approuver la vie « jusque dans la souffrance, la douleur et la mort », afin de parvenir à la sagesse dionysiaque, à savoir un état de plénitude et de joie profonde fondé sur l'accord parfait avec la vie, un état d'enfant « joueur dans l'innocence, l'intensité, la gratuité et l'éternité du monde ». Par le choix d'une multitude d'extraits soigneusement sélectionnés, Soulié parvient à montrer que Nietzsche transforme la joie de vivre en une nouvelle religion

chrétiennement païenne dont il est le seul croyant. C'est là l'expression la plus pure de l'incroyable audace philosophique de cet homme.

Tout nihilisme remonte à la négation de Dieu. Dans *Ecce Homo*, Nietzsche dit que Dieu a été inventé comme antinomie de la vie. Selon lui, il n'existe pas d'au-delà. Voilà pourquoi il pense que l'homme doit vivre une vie totale ici-bas et ne renoncer à rien, refuser toute forme de docilité quitte à accepter, s'il le faut, les luttes brutales, les forces instinctives et la cruauté pour imposer sa volonté.

La question qui se pose avec insistance à mon esprit en lisant Soulié est la suivante : peut-on vivre pour renaître dans l'autre monde tout en aimant la vie ? Si le Christ est mort en croix pour nos péchés, s'il a été mis au tombeau et s'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, c'est qu'il a vaincu la mort. Il nous a délivrés du péché pour mieux vivre ici-bas et non pas pour maudire la vie. La vie et le message du Christ sont un combat contre le mal et les forces négatives de la vie et non pas un combat contre la vie. Il appartient à chacun de nous de mener une vie humble, profonde et pleine de joie, de faire du bien et de résister au mal.

Comme tous les athées, Nietzsche est un chrétien inversé. *Non serviam*. Contrairement aux barbares des temps modernes, lesquels ne sont pas même athées, ne savent plus rien, ne sont plus rien, il est marqué par

le christianisme et plus particulièrement par saint Paul comme le souligne Rémi Soulié. « Je détruirai la sagesse des sages et l'intelligence des intelligents. » (1 Cor 1, 19) Dieu a frappé de folie la sagesse du monde. Or, à l'évidence, la folie de la philosophie nietzschéenne n'est pas celle du Christ. Dans *Ecce Homo*, il écrit que, dans la notion du « désintéressement », du « renoncement à soi », se trouve le véritable emblème de la décadence s'opposant ainsi à la parole de saint Paul : « Quand j'aurais le don de prophétie et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science, quand j'aurais la plénitude de la foi, une foi à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. » (1 Cor 13, 2)

Le manque accru de charité conjoint à l'excès de puissance de soi et à la volonté de maîtrise totale de la vie, voilà ce dont se gonflent les voiles du Progrès. A juste titre, Soulié remarque que Nietzsche « refuse absolument le saut dans la foi » et évoque sainte Thérèse de Lisieux, une existence dédiée tout entière à Dieu. Comment trouver une figure plus aux antipodes de Nietzsche que celle de cette femme atteinte de tuberculose, mais qui trouve la joie dans sa confiance en Dieu et dans son renoncement à elle-même et au monde ?

Lars Klawonn

¹ Rémi Soulié, *Nietzsche ou la sagesse dionysiaque*, Paris, Editions Points, Collection Points Sagesse, 2014.

La formation des officiers à nouveau reconnue

Récemment, l'Association suisse des cadres a attribué le 400^e diplôme validant la formation d'officier de milice. Cette reconnaissance vise à accorder à la formation d'officier la valeur qu'elle mérite pour l'économie. Il ne fait aucun doute que certaines compétences acquises à l'armée sont transposables dans le civil : chaque officier en a fait l'expérience le jour où il a été confronté à une situation stressante demandant quelques notions de gestion de groupe ou de techniques personnelles de travail.

Si, pendant longtemps, carrière militaire et carrière civile allaient de pair, il n'est plus aujourd'hui aussi facile de faire valoir les compétences acquises lors de son service d'avancement : un officier est un employé absent un mois par année et les employeurs, souvent étrangers ou ayant échappé à tout avancement militaire, n'ont plus la même tolérance que leurs prédécesseurs vis-à-vis des obligations militaires. Il est donc heureux qu'un diplôme leur rappelle les compétences qu'un officier peut offrir à son entreprise en contrepartie.

D'autres possibilités de reconnaître la formation des officiers existent. L'Université de Saint-Gall,

par exemple, la récompense de crédits ECTS valables dans certains cursus académiques. Une telle reconnaissance n'est possible qu'avec la bonne volonté des institutions académiques et un travail de promotion des officiers membres du corps universitaire. Le travail fait dans ce sens par Of@Campus, la société des officiers de l'UniL-EPFL, mérite notre attention.

Qu'est-ce qu'un diplôme apporte de plus qu'une ligne dans le CV ? La validation d'acquis délivrée par l'Association suisse des cadres peut sans aucun doute améliorer la légitimité du cursus de l'officier et aider à susciter des vocations. Ceci est en particulier vrai pour les étudiants qui peinent à accorder leur temps d'étude avec l'accomplissement d'un avancement militaire, les deux calendriers se télescopant avec malheur depuis l'adoption du protocole de Bologne. L'étudiant désirant faire de l'avancement est condamné à prendre une année sabbatique ou à fractionner son service en plusieurs tranches. De plus, la nouvelle organisation du cursus militaire proposée par le Développement de l'armée rendra la cohabitation avec les études encore plus

problématique. Dans une telle situation, la part des étudiants voulant et pouvant faire de l'avancement se verra dramatiquement réduite, ce qui aura des conséquences sur la qualité du corps des officiers.

Plus qu'un diplôme, n'est-ce pas le réseau développé durant sa carrière militaire qui peut être utile dans le domaine professionnel ? Le réseau des camarades, avec lesquels on a tissé un lien de confiance particulier au travers de circonstances difficiles, n'est jamais la raison première de l'engagement militaire mais bien une conséquence de celui-ci. La vocation de l'officier, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, est avant tout de servir. Son engagement doit être le rappel que la paix et la stabilité ne sont jamais acquises indéfiniment. Il serait préjudiciable que les diplômes obtenus ou les liens d'amitiés tissés éclipsent le sens premier de cet engagement. Le réseau formé au sein du corps des officiers doit avant tout servir à rappeler la nécessité de l'armée et les bienfaits de la milice et non à promouvoir les intérêts professionnels particuliers de ses membres.

Eduard Hediger

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

J'aime mon Canton, je lis *La Nation!*

www.ligue-vaudoise.ch

Quelques raisons de refuser la révision de la loi sur la radio-TV

Nous voterons le 14 juin sur une révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). Cette révision, votée par les Chambres le 26 septembre 2014, a aussitôt été attaquée par un référendum lancé par l'Union suisse des arts et métiers, qui conteste le traitement particulièrement injuste réservé aux entreprises.

La principale modification concerne la perception de la redevance radio-TV, aussi bien auprès des ménages privés que des entreprises. Face à l'impossibilité de vérifier si quelqu'un possède ou non un «appareil de réception» (quasiment n'importe quel petit appareil électronique peut aujourd'hui recevoir des programmes), face aussi à la difficulté de distinguer entre les programmes de radio et ceux de télévision, il a été décidé de prélever désormais la redevance complète auprès de tous les ménages (sauf quelques cas particuliers) et auprès de toutes les entreprises (sauf celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500'000 francs).

A l'heure actuelle, environ 90% des ménages sont annoncés à la société Billag, chargée de l'encaissement de la redevance. Le montant de cette dernière est de 462,40 francs. Avec la révision proposée, 100% des ménages (ou presque) paieront une redevance

abaissée à environ 400 francs, selon les estimations du Conseil fédéral.

En ce qui concerne les entreprises, environ 20% d'entre elles paient aujourd'hui une redevance (pour chaque site ou succursale) comprise entre 612,40 francs (réception «à titre professionnel» pour l'information ou le divertissement des collaborateurs) et 1408,60 francs au maximum (réception «à titre commercial» pour l'information ou le divertissement de la clientèle ou de tiers, avec plus de cinquante appareils). Avec la révision proposée, elles seraient environ 30% à être soumises à l'obligation de payer; leur redevance (une seule par entreprise) varierait, en fonction de leur chiffre d'affaires, entre 400 et 39'000 francs (chiffres proposés par le Conseil fédéral).

Le produit total de la redevance, qui atteint aujourd'hui environ 1,3 milliard de francs, n'est pas censé changer. La révision modifierait en revanche la répartition de l'effort entre les ménages et les entreprises: ces dernières contribuent aujourd'hui hauteur de 40 millions (soit 3% du total); avec le nouveau système de redevance, leur participation monterait à 200 millions, soit 15% du total. En d'autres termes, on ferait payer aux entreprises une grande partie du «cadeau» fait aux ménages privés.

Chavannes-près-Renens, paradis des vacances

Chavannes-près-Renens: qui n'y a pas passé des vacances de rêve? Chavannes-près-Renens! Son habitat harmonieusement réparti autour de l'axe autoroutier; sa vie rythmée, sur ce large ruban de bitume, par le passage de véhicules par milliers témoignant d'une prospérité rayonnante; son mélange très tendance de villas anciennes, de locatifs modernes, d'usines et de surfaces commerciales, évoquant avec poésie quelques tranches d'histoire; l'éclosion progressive d'un nouveau parc immobilier où germe le printemps d'une civilisation suburbaine; sa proximité du lac mystérieux qu'on ne longe ni ne voit, mais dont la présence virtuelle laisse imaginer le charme lémanique; son accès direct – et lui bien réel – à la gare de Renens, l'une des principales du Canton! Ah! Tout pour plaire!

Nul ne s'étonne donc que le Conseil d'Etat ait accordé à cette localité le statut de commune touristique. Pour ceux qui, malgré tout, douteraient du bien-fondé de cette décision, précisons que seule cette qualification permet d'y vendre des logements de vacances à des étrangers, selon la lex Furgler (devenue lex Friedrich). Nous nous garderons donc de critiquer le choix gouvernemental: toute ruse est bonne pour échapper aux interdictions dont est truffé cet ukase liberticide.

Ainsi les promoteurs du quartier des Cèdres et de sa tour, si élancée que Dubaï la jalouera, pourront vendre quelques appartements à des gens

d'ailleurs. A vrai dire, ils ne misent pas principalement sur les estivants, mais plutôt sur le tourisme d'affaires, en relation avec l'Université et l'Ecole polytechnique. Mais qui sait? Du haut des 117 mètres du gratte-ciel, on verra le lac (et l'autoroute, et la gare de Renens, bien sûr).

Certains trouveront ces contorsions juridiques ridicules. Il est vrai qu'il y aurait une voie plus directe, sinon plus rapide, où s'engager résolument: l'abrogation de la loi fédérale liberticide. Elle a été édictée principalement pour limiter l'éparpillement immobilier dans les stations de villégiature. Or depuis que la Constitution fédérale s'est alourdie d'un article 75b, on a passé de Charybde en Scylla, c'est-à-dire de Furgler à Weber. Le blocage des résidences secondaires dans les communes qui en ont déjà beaucoup rend inutiles les restrictions inventées autrefois par les citadins et les écolos pour punir les montagnards d'oser sortir de leur rustique pauvreté.

Si un candidat aux Chambres fédérales met à son programme l'abolition de la lex Furgler, il se pourrait qu'il recueille nos suffrages. Quant à Chavannes-près-Renens, qui ne compte vraisemblablement pas encore 20% de résidences secondaires, elle a le temps de voir venir, en attendant d'être reconnue comme la destination préférée des vacanciers du monde.

Jean-François Cavin

La révision de la LRTV est soutenue avec force par l'officialité politico-médiatique. Elle est aussi souhaitée par certains diffuseurs privés, pour ce motif qu'elle augmente légèrement (de 4 à 6%) la quote-part de la redevance qui leur est dévolue.

Les modifications prévues sont en revanche combattues

- par les citoyens qui contestent le principe d'une perception inconditionnelle de la redevance, indépendamment de l'usage d'un appareil de réception, transformant ainsi la redevance en un impôt¹;
- par les citoyens qui considèrent que, d'un point de vue juridique, la Confédération n'a pas le droit de faire *n'importe quoi*, en l'occurrence de prélever un nouvel impôt sans base constitutionnelle;
- par les citoyens qui contestent le principe même d'un service public financé par une redevance;
- par les citoyens qui admettent le principe du service public mais es-

timent que celui-ci ne nécessite pas dix-huit stations de radio, huit chaînes de télévision, des portails internet multimédias, six mille employés et un budget de 1,6 milliard de francs, et qu'il serait donc temps de diminuer substantiellement le montant de la redevance;

- par les citoyens mécontents des orientations politiques souvent très marquées des programmes de la SSR;
- par les organisations qui défendent les intérêts des entreprises et qui jugent inadmissible que la contribution globale de celles-ci – nonobstant l'exonération des plus petites – passe soudain de 3 à 15% des recettes totales.

Nous laissons les lecteurs de *La Nation* choisir le motif de refus qui leur paraît le plus déterminant.

Pierre-Gabriel Bieri

¹ «Une loi malhonnête en perspective», *La Nation* n° 1991 du 18 avril 2014.

Juvenilia CXIX

«Il faut que je vous parle», me dit Porfirio avec une franchise légèrement surjouée qui n'annonce rien de bon. En effet, il me fait savoir qu'il renonce à participer au spectacle théâtral public préparé par sa classe depuis plusieurs mois. La représentation unique a lieu le surlendemain de cette ahurissante déclaration. En bon sportif, Porfirio a choisi un match de foot contre son rôle d'acteur. Aucun argument – priorité du premier engagement, solidarité, abandon d'un travail patient, baisse de qualité du spectacle – ne parvient à ébranler sa décision: mercredi à 20h00, ce sera le gazon, non la scène.

Je le laisse là, sans mot dire, et vais faire exploser ma colère à distance, afin qu'il ne voie pas quelle emprise sa froide détermination a sur mes nerfs. Quelques heures plus tard, je l'envoie avouer sa forfaiture à ses camarades. Plutôt que de lui infliger de vaines sanctions, je me livre par anticipation à la mauvaise joie de l'empereur romain qui abaisse le pouce; car je ne doute pas que ce sera la curée et qu'il finira déchiqueté pour sa trahison.

Eh bien pas du tout: il y eut bien quelques explications et une passagère indignation. Ces mouvements divers furent interrompus par Anita: «La discussion est inutile, puisqu'il

est certain que Porfirio ne sera pas avec nous mercredi. L'urgence est de trouver une solution.» Rapidement, il fut décidé que Damien, qui a une bonne expérience du théâtre, serait capable de mémoriser le rôle vacant en vingt-quatre heures. Il accepta avec une tranquille modestie, et participa au succès de l'entreprise. Pour couronner la réussite de la soirée, Anita reçut un message sur son portable: l'équipe de Porfirio avait gagné le match. Clameur de la classe: «On est des champions!»

Dans un premier temps, j'ai eu un peu honte de mes mauvaises pensées en regard de la générosité de mes élèves. Assurément, leur réaction a été plus constructive que mes aigreurs vengeresses. Mais il y a une autre explication, sans doute complémentaire, à cette surprenante attitude: ils sont habitués à vivre dans un désordre social ordinaire, augmenté par l'usage des téléphones portables qui permettent de se dédire à la dernière minute, de changer de projet, de renvoyer ses rendez-vous. Le respect de la parole donnée et la fidélité aux engagements sont des valeurs morales en baisse, tandis que la souplesse, la capacité d'adaptation sont à la hausse.

Jean-Blaise Rochat

Chronique sportive

Associé au Français Jean Le Cam, le navigateur vaudois Bernard Stamm a remporté la troisième édition de la *Barcelona World Race*, course autour du monde à la voile, en double et sans escale. Sur leur bateau *Cheminées Poujoulat*, un monocoque de dix-huit mètres de longueur, les deux marins ont parcouru plus de 42'000 kilomètres sur les océans en 84 jours, 5 heures et 50 minutes, pulvérisant le record de l'épreuve de plus de huit jours...

L'équipe masculine de volleyball du LUC (Lausanne Université Club) a réalisé une saison magnifique, gagnant la coupe de Suisse trois manches à deux contre les Soleurois de Schönenwerd, avant de s'incliner de justesse en finale du championnat helvétique, deux victoires à trois face aux favoris tessinois de Lugano. Bravo aux universitaires vaudois!

A. Rochat

Soutien aux Alpes vaudoises : le Conseil d'Etat néglige le Pays-d'Enhaut

Le 25 mars dernier à Aigle, le Conseil d'Etat a présenté ses orientations «pour un soutien au développement des Alpes vaudoises».

Selon le communiqué officiel, ce projet se fonde sur une transition d'un tourisme encore principalement hivernal vers un tourisme «quatre saisons».

La place nous manque pour traiter l'ensemble de ce programme. Nous ne parlerons ici ni de l'hôtellerie de montagne, ni du développement des transports.

En revanche, nous évoquerons le ski, qui reste une activité phare des Alpes vaudoises, ainsi que la situation particulière du Pays-d'Enhaut, nettement préterité dans les orientations du Conseil d'Etat.

Le ski alpin

Le programme «Alpes vaudoises 2020» prévoit un soutien financier pour des remontées mécaniques et de l'enneigement artificiel, principalement aux Diablerets (Meilleret 2016 à 2019, Isenau 2017), à Leysin (2016 à 2020) et aux Mosses (2015 à 2019).

Le soutien est moindre pour Villars-Gryon-Bretaye, ainsi que pour le glacier des Diablerets, mais les installations y sont de manière générale moins anciennes que dans le reste des Alpes vaudoises.

Sous réserve de la situation particulière du Pays-d'Enhaut, les orientations officielles nous paraissent acceptables, même si l'on peut regretter l'absence d'une liaison directe performante entre les Diablerets et Glacier 3000.

Le Pays-d'Enhaut

Le ski alpin au Pays-d'Enhaut souffre d'un net éparpillement: Rougemont (Videmanette) est en liaison avec les Alpes bernoises (Saanen-Gstaad). Château-d'Oex n'a plus que les installations vieillissantes de la Braye, qui ne sont en lien avec aucun autre domaine skiable. Les deux téléskis de la Lécherette sont reliés au domaine des Mosses, mais ils sont à bonne

distance du centre de la station. Quant aux remontées mécaniques des Monts-Chevreuil, elles sont hors service depuis une petite quinzaine d'années.

Pourtant, les Damounais ont soutenu activement un projet de réhabilitation des installations des Monts-Chevreuil, un très beau domaine selon des experts, pour un coût financier de l'ordre de 20 millions de francs.

A en croire la presse, c'est surtout la crainte de l'opposition des organisations écologistes qui a poussé le gouvernement vaudois à ne pas retenir ce projet, à la consternation des habitants du Pays-d'Enhaut.

Analyse des arguments

Selon nous, les arguments officiels ne résistent pas à l'examen. Le réchauffement climatique est une tendance, mais nos hivers permettent encore de skier dans d'excellentes conditions dans les Alpes vaudoises (comme nous avons pu le constater personnellement durant les dernières vacances de Pâques). Le ski reste un atout majeur de nos montagnes, qu'il faut certes compléter par d'autres activités, mais qui demeure indispensable du point de vue touristique.

Le Conseil d'Etat soutient un parc ludique aux Monts-Chevreuil pour les enfants, mais il prive les parents de skier sur la partie haute du domaine, ce qui est une aberration.

Les écologistes prétendent que les remontées mécaniques des Monts-Chevreuil détruiraient le paysage, alors qu'elles existent déjà, et ce depuis 1945! Ces installations pourraient être aussi utiles au tourisme estival.

On peut se demander si l'abandon des Monts-Chevreuil n'est pas une contrepartie à l'accord trouvé pour les zones humides aux Mosses¹, après de nombreuses années d'après discussions.

Enfin, le prétendu soutien financier aux installations de Rougemont est un leurre: il ne s'agit en réalité que de rembourser une partie des dettes de la

société bernoise qui exploite la Videmanette.

Quelles solutions?

Après les restrictions des résidences secondaires (Lex Weber) et celles de l'aménagement fédéral du territoire (LAT), on comprend que les Damounais soient fâchés et inquiets pour leur économie, essentiellement fondée sur le tourisme, et qu'ils se sentent négligés par l'exécutif vaudois. Ils ne peuvent se passer du ski alpin.

De notre point de vue, le Conseil d'Etat devrait particulièrement prendre soin du Pays-d'Enhaut et de ses habitants, précisément parce qu'ils sont éloignés géographiquement du Château cantonal. Quant aux craintes des oppositions des écologistes, elles ne doivent pas empêcher l'exécutif de gouverner.

Dans le cadre budgétaire, les députés au Grand Conseil devraient aussi avoir leur mot à dire, et ils pourraient



La route de Berne, à Epalinges, fait actuellement l'objet d'un important chantier de réfection. Contrairement à ce qu'affirmeront certains grincheux de mauvaise foi, ces travaux sont globalement assez bien signalés et balisés, malgré quelques petites âneries. Il y a néanmoins un point, un détail, qui choque affreusement la logique et le sens commun: au carrefour des Croisettes, en montant depuis Lausanne, on a installé une interdiction de tourner à droite vers Epalinges-Centre, et cette interdiction n'a aucune, strictement aucune raison d'être.

LE COIN DU RONCHON

Ne dites pas que c'est une question technique et que vous ne pouvez pas juger! Quand vous roulez à droite de la route, on ne peut vous empêcher de tourner à droite sur une route perpendiculaire que si l'accès à cette route est interdit, ou si votre manœuvre entre en conflit avec le passage des piétons. Aux Croisettes, il n'y a aucun passage piétons sur votre droite et cette route, non entravée par les travaux, n'est soumise à aucune restriction d'accès – les véhicules y accèdent librement depuis l'ouest du carrefour. De plus, le contour est largement proportionné de sorte qu'il peut être abordé presque sans freiner, donc sans ralentir inutilement la circulation sur la route de Berne. Il n'y a donc réellement aucun motif d'interdire aux automobilistes de tourner à droite – hormis le volontarisme planificateur d'un ingénieur du trafic ayant décrété arbitrairement qu'il devait en être ainsi.

être sensibles aux arguments économiques de toute une région du Canton.

Quelle doit être l'attitude des Damounais pour tâcher d'obtenir gain de cause? Nous nous permettons de leur proposer quelques pistes de réflexion, vues de Lausanne: ne pas baisser les bras, continuer à parler d'une seule voix, étudier la prolongation de la Braye en attendant les Monts-Chevreuil, négocier directement avec les écologistes, se faire entendre dans les médias² et auprès des députés, voire lancer une pétition, par écrit et sur internet.

Château-d'Oex est la plus grande commune du Canton en superficie. Elle est un centre régional important. Comme ses voisines de Rossinière et de Rougemont, elle mérite un fort soutien de la part de tous les Vaudois. *La Nation* est prête à relayer cette préoccupation.

Antoine Rochat

¹ Ces zones sont protégées par l'initiative dite de Rothenthurm, acceptée en votation populaire en 1987 et combattue à l'époque dans les colonnes de ce journal.

² Voir par exemple l'excellente lettre de lecteur de M. Daniel Martin, de Rossinière, dans *24 heures* du 13 avril 2015.

Tournez à droite!

Or toute réglementation doit être justifiée par des raisons objectives, rationnelles et compréhensibles. A défaut, elle n'est pas respectée. C'est ce qui s'est passé à Epalinges où, dès le premier jour, nombreux furent les automobilistes à braver l'absurde interdiction. Les responsables du chantier, plutôt que d'admettre leur erreur, se sont entêtés: ils ont ajouté au panneau d'interdiction une rangée de barrières rouges et blanches destinées à gêner le contour. Peine perdue: les conducteurs qui connaissent les lieux continuent à tourner à droite. L'auteur de ces lignes lui-même a hésité à se renseigner sur le montant d'une éventuelle amende, rêvant déjà de se payer un petit «circuit contestataire»; mais il n'est peut-être pas très prudent de plaisanter avec la police dans un Etat qui développe des tendances totalitaires.

Première conclusion: cette ânerie routière, corollaire d'autres âneries dans des domaines plus essentiels, incite à l'anarchie. Or cette dernière est toujours laide et dangereuse. Quand les citoyens les plus amoureux de l'ordre et de la discipline commencent à y songer, c'est mauvais signe.

Deuxième conclusion: un certain nombre d'ingénieurs, d'informaticiens et d'autres «spécialistes» ne vivent pas sur la même planète que nous; ils appréhendent la réalité à travers des formules abstraites et théoriques, sans réaliser qu'elle est peuplée d'individus susceptibles de revendiquer une part de liberté et de développer une volonté propre.

Troisième conclusion: lorsque ces gens sont employés par des autorités très marquées à gauche, les interdictions de tourner à droite fleurissent.

Redécouverte de Gilles

Il faut un certain talent, et même un talent certain, pour rendre hommage à Gilles sans tomber dans la vaudoiserie, et pour lui donner la dimension qu'il mérite, celle d'un grand chansonnier.

Christophe Monney a eu cette audace: *Le monde m'empêche de dormir*, c'est le titre du spectacle donné au Casino de Rolle, un hommage à un Gilles quelquefois méconnu, un chansonnier d'un très grand talent, un poète. Le quatuor vocal des Swinging Bikinis, formé de Rachel Hamel, Anne Ottiger, Alexandre Feser et Christophe Monney, accompagné à merveille par le pianiste Daniel Perrin, le tromboniste Stéphane Trachsel, le percussionniste Dominique Pythoud, dans l'excellente mise en scène de Stefania Pinnelli, ont donné une image vivante, allègre, souvent émouvante de l'itinéraire de Jean

Villard. On découvre ou on redécouvre grâce à eux, tout d'abord avec Gilles et Julien, Edith et Gilles, enfin avec Gilles et Urfer, des chansons qu'on avait oubliées, mais aussi, glissés avec finesse, les échos de celles qu'on connaît de toujours. La parfaite mise au point du spectacle, le brio avec lequel tout est enlevé, le soin que son créateur a mis à faire valoir bien plus le génie du chansonnier que le talent des artistes eux-mêmes, tout cela contribuera à donner à Jean Villard Gilles la place éminente qu'il mérite non seulement dans la mémoire des Vaudois, mais parmi les plus grands chansonniers de langue française.

D. L.

Ce spectacle sera encore donné ailleurs dans le Canton. Surveillez les annonces: à ne pas manquer!